



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2022-2023

INFORMER **ÉDUQUER**
 ACCOMPAGNER **MOBILISER**
 REVENDIQUER



SOMMAIRE

Mot de la présidence et de la coordination	3
Historique du CTTAE	4
Notre mission, nos objectifs et nos valeurs	5
Coup d'œil sur l'année en photos et faits saillants	7
L'année en faits et en chiffres	9
Gestion administrative de l'organisme et du personnel	9
Services aux membres et à la population	10
Éducation populaire (Informer, Éduquer, Accompagner)	11
Mobilisation	15
Analyse des politiques et représentation	16
Notre financement	18
Regroupements et partenaires	19
Plan d'action 2023-24	21
En guise de conclusion	21
Annexe 1 : Sujets des capsules d'information Facebook	22
Annexe 2 : Sujets des « Rencontres du Mardi »	24
Annexe 3 : Liste des abréviations	25





MOT DU PRÉSIDENT

Membres et partenaires du CTAAE, Membre du Conseil d'administration

La plus cordiale bienvenue à notre Assemblée générale annuelle 2022-2023.

Une autre année se termine, je tiens à remercier et à féliciter toute l'équipe du Comité, sans les efforts et le soutien de chacun d'entre vous il nous aurait été impossible de s'en sortir. La participation de nos bénévoles nous a permis de réaliser d'importants projets.

En raison du Projet de loi 59 devenu la loi 27, nous serons obligés à une très grande vigilance en présence des démarches en reconnaissance lésionnelle, le travail sera très ardu.

Sur le plan financier : le Comité rencontre ses obligations de fonctionnement. Nous sommes engagés à poursuivre notre action avec le RODCD. M. Morin, notre coordonnateur, fait toujours partie de ce Conseil d'administration, qui est notre interlocuteur auprès de notre bailleur de fond : le SACAIS. Outre l'augmentation de notre financement, la question de l'indexation a beaucoup fait partie des discussions, bien que la ministre responsable et le gouvernement ont fait la sourde oreille à nos demandes.

Avec nos partenaires : nous sommes à préparer un projet pilote concernant la santé mentale. La tâche sera énorme, cette année encore, pour réaliser nos projets et objectifs.

Pierre Beaudoin, président



MOT DU COORDONNATEUR

A tous nos membres, partenaires, membres du Conseil et de l'équipe de travail,

2022-23 nous a permis de faire un quasi retour à la normale avec l'allégement des mesures sanitaires mais les 2 dernières années COVID ont tout de même laissé des traces...

Nous avons appris à l'automne que la fermeture temporaire des bureaux de la CNESST à Sherbrooke allait devenir permanente puisque la CAQ a décidé de fermer 20 des 28 bureaux régionaux de la CNESST. J'ai demandé à la ministre Chantal Rouleau, responsable des organismes communautaires, si les sommes ainsi économisées par la CAQ allaient être redistribuées aux organismes comme le nôtre qui allaient se retrouver avec les conséquences de ces fermetures...[silence]. Après tout, une grande partie de l'augmentation de plus de 250% des appels téléphoniques à nos bureaux est le résultat de cette fermeture temporaire pendant la pandémie. Puisque nous devons faire face à cette hausse importante pour nos services et ce, sans financement supplémentaire adéquat pour l'instant, nous étudions des scénarios pour réorganiser le travail au bureau et ce sera un défi important au cours de la prochaine année.

La mise en place de Loi 27 et les cafouillages de la CNESST ont toutefois eu comme effet de mettre en lumière nos services, nos connaissances et la qualité de notre soutien ce qui a eu pour effet d'avoir été approché par plusieurs groupes de la région et de la province pour notre expertise.

Le grand défi demeure l'amélioration de notre financement et surtout l'indexation de notre subvention qui, malgré l'inflation de 6,5%, non seulement ne sera pas augmenté mais pourrait bien être retiré de notre entente de financement...

Patrick Morin, coordonnateur



HISTORIQUE DU CTTAE

Fondé officiellement le 21 mars 1979 le CTTAE a vu de nombreux changements s'opérer dans le système d'indemnisation des victimes de lésion professionnelle au cours des années. En 2021-22, alors que le CTTAE venait de souffler ses 43 bougies, marque de loin une année particulièrement décevante et tragique pour les personnes accidentées avec l'adoption du Projet de loi 59 (Loi 27). Bien que cette nouvelle loi permet enfin, la mise en place obligatoire de mesures de prévention des accidents pour plus de 94% des travailleuses et travailleurs du Québec d'ici 2025, elle continu de mettre en place les plus importantes coupures dans les soins et traitements médicaux ainsi que dans les droits des victimes. Les refus répétés du ministre Jean Boulet aux premières étapes de mise en place de la Loi pour y apporter toutes modifications démontre bien que ce dernier a oublié que le but premier de la Loi sur les accidents et les maladies professionnelles est de favoriser la guérison et le retour au travail des accidentés...

Nos premiers pas

C'est grâce à une initiative de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie (ACEF-Estrie) qu'est né le CTTAE. À l'époque, l'ACEF-Estrie offrait un service de consultation budgétaire qui se préoccupait des problèmes d'endettement. Constatant le haut taux d'endettement chez les victimes de lésions professionnelles, l'ACEF-Estrie a décidé d'organiser une rencontre d'information sur le sujet. Le 30 janvier 1979, quelques 35 travailleurs et travailleuses répondraient à ce premier appel afin d'échanger sur les différents problèmes qu'ils ou elles vivaient suite à leur accident ou maladie professionnelle. De cette première rencontre, un comité provisoire de six (6) personnes était formé et avait pour mandat de regrouper les accidenté-e-s du travail de la région estrienne.

Notre naissance

Le 21 février 1979, les objectifs généraux de l'organisme sont fixés et une demande d'incorporation à titre d'organisme à but non lucratif est faite. Après quelques rencontres d'informations, l'Assemblée générale de fondation est tenue le 21 mars 1979. Obtention des lettres patentes le 30 mai 1979, Assemblée générale du 20 juin avec l'élection du tout premier Conseil d'administration du CTTAE, notre Comité venait de voir le jour.

Nos débuts modestes

Avec des budgets restreints, variant entre 5 000\$ et 10 000\$ annuellement, le CTTAE a pu compter sur l'implication et le dévouement de ses membres au cours de ses premières années d'existence. Que de défis à l'époque, car la Commission des accidents du travail (CAT), devenue la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et par la suite la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST), se servait couramment du harcèlement et de la menace afin d'intimider les accidentés du travail.

Les premières actions du CTTAE face à la CAT en région ont visé à faire cesser ce climat de terreur, à exiger plus de transparence dans les dossiers des victimes au niveau des politiques internes de la CAT et à faire reconnaître le CTTAE comme un interlocuteur valable, représentant les intérêts des victimes d'accidents et de maladies



professionnelles auprès des instances politiques et administratives. Pour réussir, le CTTAE a tenté de sensibiliser l'opinion publique sur ces aspects en organisant, à diverses reprises, des manifestations et des occupations au bureau de la CNESST.

À l'interne, le CTTAE qui compte à cette époque une trentaine de membres tente d'établir une vie associative dynamique, de regrouper les victimes d'accidents et de maladies du travail et d'informer les travailleurs et les travailleuses sur leurs droits.

Aujourd'hui avec près de 150 membres et malgré le travail accompli, l'adoption du Projet de loi 59 démontre que le CTTAE, plus que jamais, a sa raison d'être pour informer, accompagner et défendre les droits des travailleuses et travailleurs accidentés et nous serons au rendez-vous...

NOTRE MISSION

«Regrouper les travailleurs et les travailleuses afin de défendre et d'élargir les droits des victimes d'accidents et de maladies liés au travail»

Le CTTAE travaille AVEC et POUR les travailleurs et les travailleuses victimes d'accidents et de maladies professionnelles afin de faire reconnaître leur dossier et faire respecter leurs droits. L'information et l'éducation populaire sont nos outils pour agir sur l'appauprissement des victimes et accomplir une plus grande justice sociale.

Nos objectifs

- Regrouper les travailleurs préoccupés par la santé et la sécurité au travail;
- Assurer le respect des droits des travailleurs accidentés par l'ensemble des acteurs du milieu;
- Accompagner le travailleur accidenté dans ses démarches en favorisant sa propre prise en charge et son autonomie;
- Assurer la réhabilitation sociale et économique des accidentés du travail;
- Impliquer les membres dans la lutte collective pour la défense, le respect et l'élargissement des droits des victimes de lésions professionnelles;
- Travailler à la conscientisation de ses membres face :
 - aux causes réelles des accidents du travail et des maladies professionnelles;
 - à la responsabilité patronale et gouvernementale en matière de lésions professionnelles;
 - au contrôle exercé par le patronat sur la CNESST et les conséquences qui en découlent pour les victimes de lésions professionnelles;
 - à l'importance de s'unir à l'ensemble du mouvement syndical, féministe et populaire;
- Travailler à mettre sur pied un réseau d'information et de défense pour les victimes de lésions professionnelles;
- Travailler à développer des appuis actifs aux revendications des victimes de lésions professionnelles au sein de la population.



Nos valeurs

La **SOLIDARITÉ**, l'**ÉDUCATION POPULAIRE**, la **JUSTICE** et la **DÉMOCRATIE** sont les valeurs qui guident l'action du CTTAE et nous permettent d'accomplir notre mission.

Nos outils

Pour arriver à nos fins, accompagner et défendre nos membres, nous comptons sur une gestion administrative efficace de l'organisme, du personnel qualifié pour défendre nos membres, des activités d'éducation populaire pour sensibiliser la population, des activités de mobilisation sociale pour faire avancer notre cause et assurer la défense des travailleurs et travailleuses accidentés, des activités de représentation auprès des instances concernées et de nos élus et une analyse politique non partisane des lois et règlements.



COUP D'ŒIL SUR LA DERNIÈRE ANNÉE EN IMAGES ET FAITS SAILLANTS...





- ✿ **2 748 heures de services** aux membres et à la population (\uparrow 3,3%);
- ✿ **147 membres** en règle au sein du Comité (\uparrow 5%);
- ✿ **1 454 heures d'implication bénévole** (conseil, activités,...) (\downarrow 12%);
- ✿ **3 736 appels téléphoniques** à nos bureaux (\downarrow 17% mais le double de 2019);
- ✿ **430 demandes d'informations via courriel** (\uparrow 40%);
- ✿ **11 831 personnes rejointes via nos capsules INFO-Facebook** (\uparrow 46,5%);
- ✿ **267 dossiers traités** (\uparrow 10,7% mais 64,8% de plus qu'en 2019);
- ✿ **552 rencontres individuelles** (\uparrow 13,8% mais 59% de plus qu'en 2019);
- ✿ Nouvelles activités : **Pique-nique** de la rentrée, **Café-rencontres** et **Formations externes**;

LA DERNIÈRE ANNÉE, EN FAITS ET EN CHIFFRES...

Gestion administrative de l'organisme et du personnel

Au cours de 2022-23, toute l'équipe du CTTAE a pu retrouver une quasi normalité avec le retour au travail, la diminution des mesures sanitaires et la reprise de nos activités. Bien que l'ensemble des salariés du Québec ont repris la direction du travail, les employés de la CNESST sont demeurés en télétravail et leurs bureaux sont demeurés fermés. Qui plus est, le gouvernement a annoncé en septembre 2022 que 20 des 28 bureaux régionaux de la CNESST, dont celui de Sherbrooke, seraient définitivement fermés au cours des prochains mois. Cette situation a maintenu une pression importante sur l'achalandage et les demandes de services auprès de notre Comité. Bien que nous ayons connu une légère diminution du nombre d'appels téléphoniques en comparaison avec le record de l'année dernière (4 549 appels), nous avons tout de même reçus pas moins de 3 736 appels soit plus du double qu'avant la pandémie. Malheureusement il a donc encore été difficile de nous joindre au cours de la dernière année mais nous n'avons ménagé aucun effort pour répondre à toutes les demandes.

En ce qui concerne l'équipe de travail, heureusement nous avons pu compter sur une équipe stable toute l'année. Nos 2 intervenantes sont demeurées fidèles au poste et ont pu accompagner les travailleuses et travailleurs accidentés et Nathalie Beaudry a su les soutenir pour assurer le suivi des dossiers. Son travail à l'accueil et ses réalisations administratives ont permis de dégager le coordonnateur qui a pu se concentrer sur la gestion du Comité. Un grand merci, à toute l'équipe pour son dévouement au Comité et aux accidentés...



Patrick Morin
Coordonnateur



Aurélie Francoeur
Intervenante



Marilie Choquette-Lapointe
Intervenante



Nathalie Beaudry
Commis de bureau

On ne peut certainement pas passer sous silence la très grande implication bénévole de notre président, M. Pierre Beaudoin, qui encore une fois cette année s'est impliqué à plus de 125% dans le suivi des dossiers et le soutien à l'équipe du CTTA. Dans l'ensemble, les membres du CA ainsi que plusieurs bénévoles ont également contribué au bon fonctionnement du CTTAE en y consacrant 1 454 heures de travail bénévole, une légère baisse de 12%. Nos plus sincères remerciements à M. Beaudoin et tous nos bénévoles pour votre si précieuse contribution.

Cette année nous avons pu revenir à un horaire de service régulier. Nos bureaux étaient ouverts 4 jours/semaine, du mardi au vendredi. La coordination dispose de 32h/semaine, les intervenantes sont présentes 14h/semaine de la mi-août à avril et 28h/semaine de mai à la mi-août alors que notre commis de bureau est présente 7h/semaine, de septembre à juin. Au total, nous avons été en mesure d'offrir 2 748 heures de services directs, une hausse de 3,3% sur l'année dernière.

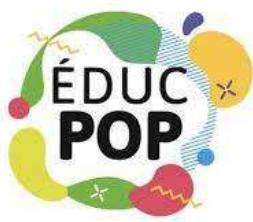
Services aux membres et à la population

En septembre 2022 nous avons repris nos conférences publiques ce que nous appelons nos «Rencontres du Mardi». Toutefois, à la demande de nos membres lors de l'Assemblée générale de juin 2022, nous en avons réduit le nombre afin de mettre en place une nouvelle activité qui a pris la forme de Café-rencontres. Par conséquent, nous avons tenu 7 conférences (62 participants), 4 café-rencontres (28 participants) en plus d'organiser un nouveau pique-nique de la rentrée (17 participants) et notre traditionnel Souper de Noël (21 participants).

Nos 4 principaux objectifs en tant qu'organisme de défense collective des droits (DCD), sont toujours:

1. Utiliser *l'éducation populaire autonome* comme outil pour former nos membres et favoriser la prise en charge de leur situation problématique;
2. *Mobiliser nos membres* et la population autour des enjeux de santé et sécurité au travail;
3. *Analyser de façon non partisane les politiques* et nos institutions et formuler des propositions pour les modifier ou les améliorer;
4. *Représenter nos membres* et leurs intérêts auprès de la population et de nos élus afin de faire connaître et défendre leurs droits.

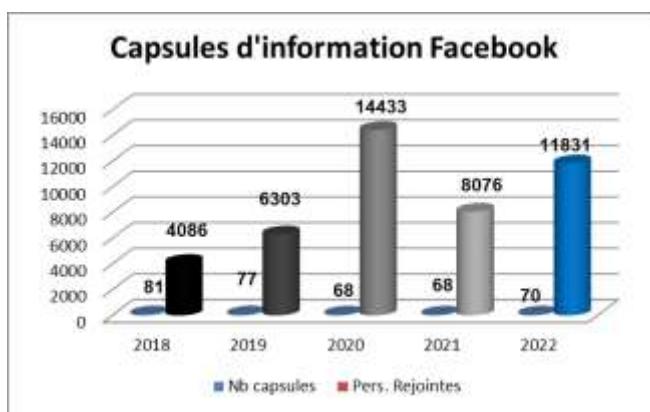
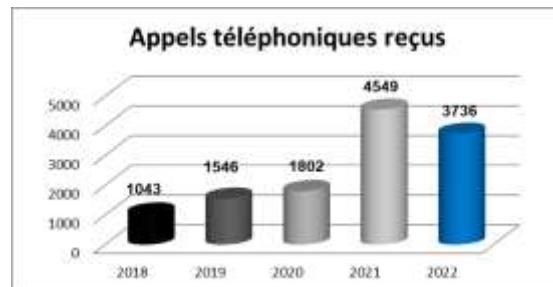




L'éducation populaire est l'un des meilleurs outils pour favoriser la reprise de contrôle de nos membres sur les situations problématiques qu'ils/elles vivent au quotidien. Nous sommes convaincus qu'une saine et juste défense des droits passe par l'information, le soutien et l'accompagnement de nos membres afin de mieux les outiller dans cette reprise de contrôle. En plus de maîtriser leur situation, l'éducation populaire permet de créer une synergie entre les membres qui peuvent ensuite se soutenir mutuellement tout au long du processus CNESST. C'est là l'une des principales raison d'être de nos nouveaux café-rencontres. Pour le CTTAE, l'éducation populaire est et sera toujours au cœur de nos services d'information et d'éducation.

INFORMER

Encore cette année, que ce soit via le téléphone, les courriels ou directement à nos bureaux, les demandes d'informations ont été très nombreuses. En 2022-23, le Comité a reçu un peu moins d'appels téléphoniques que l'année dernière mais avec tout de même 3 736 appels, le double d'avant la pandémie, nous avons eu l'impression de passer nos journées au téléphone. Nous avons également compilé, autant que possible, les demandes via courriel au nombre de plus de 430, en hausse de 40%.



année, nous avons publié quelques Lettres ouvertes, communiqués, articles de journaux sont également les moyens que nous avons utilisés à une quinzaine de reprises afin de tenter de rejoindre la population sur les enjeux auxquels nous avons fait face au cours de l'année.

Au cours de l'année, l'équipe de travail du CTTAE a publié 70 capsules d'informations sur notre page Facebook, soit 2 de plus que l'année dernière, toutefois elles ont été suivies par 11 831 personnes, une hausse de 46,5%. Nous avons abordé plusieurs sujets en lien avec la santé et sécurité au travail et avons pris soins de mentionner les différents changements apportés par la Loi 27 (liste complète des sujets en annexe 1). Comme à chaque

ÉDUQUER

La reprise de nos activités, tel que mentionné un peu plus tôt, a permis la reprise de nos «Rencontres du Mardi» en parallèle avec la tenue de nos nouveaux Café-rencontres. Au lieu de tenir une quinzaine de conférences, nous en avons donc tenu 7 auxquelles 62 personnes ont pris part. Nous y avons abordé les changements proposés aux victimes de la route de la SAAQ et les pénalités RRQ (Projet de loi 22), le télétravail-droits et obligations des employeurs et des travailleurs, les services disponibles aux proches-aidants, la Recherche-étude sur le télétravail réalisé en collaboration avec l'Université Laval, le harcèlement au travail et les régimes de retraite et les dispositions CNESST. Des sujets variés qui représentent les différents enjeux rencontrés dans l'accompagnement des travailleuses et travailleurs et le suivi de leurs dossiers CNESST.

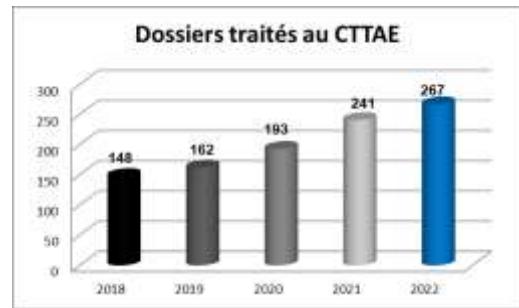
Côté éducation populaire, bien que ce n'était pas du tout un objectif du CTTAE, nous avons été appelé par plusieurs organisations afin de présenter des formations sur les changements à venir au régime de santé et sécurité au travail avec l'adoption de la Loi 27. En plus de notre conférence du Mardi, nous avons donné 3 formations (47 participants) sur le sujet. Ce qui a aussi amené une demande pour une formation plus spécifique concernant la mise en place obligatoire des nouvelles mesures de prévention pour tous les employeurs du Québec. En date du 31 mars 2023, cette formation a été donnée 1 fois à Sherbrooke (21 participants) et 1 fois à Coaticook (16 participants) mais nous avons 4 autres demandes d'ici la fin juin 2023.

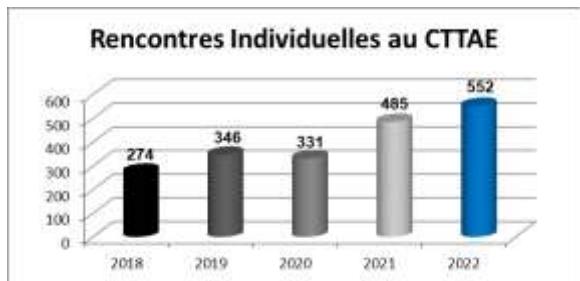


ACCOMPAGNER

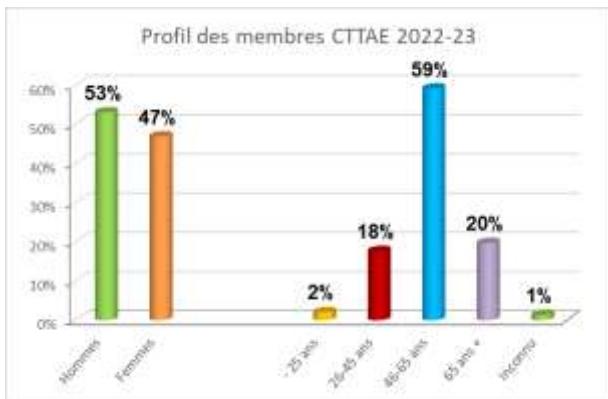
Au 31 mars 2023, 147 travailleuses et travailleurs étaient membres en règle au CTTAE, une légère hausse de 5%. De ce nombre, 16 sont des membres à vie et 10 ont bénéficié gratuitement de l'ensemble de nos services après entente avec le Comité compte tenu de leur situation financière plus que précaire suite au refus de la CNEST de reconnaître leur réclamation. Bien que le CTTAE doive normalement couvrir le territoire de l'Estrie, nous comptons des membres aussi loin que Gatineau et Trois-Rivières. Il faut mentionner qu'au début des années 2000, la province comptait 15 organisations comme la nôtre et aujourd'hui il n'y en a plus que 6...Cette situation nous amène donc à couvrir un plus large territoire en collaboration avec les autres associations de défense des victimes de lésions professionnelles.

Heureusement, les complications liées au télétravail de la CNESST se sont quelque peu amoindries au cours de la dernière année. Toutefois, les accidentés ont tout de même été confrontés à des délais de traitement importants, la perte de documents et, compte tenu des changements apportés par la loi 27, à de nombreuses erreurs en lien avec les clauses de la loi applicables immédiatement ou non. La CNESST a continué d'invoquer la pandémie et les mesures sanitaires pour expliquer sans jamais l'avouer l'organisation du télétravail déficiente de la Commission.





Au cours de l'année, l'équipe du CTTAE a tenu un peu plus de 550 rencontres individuelles (la presque totalité en personne), une hausse non négligeable de 13,8%. Nous avons d'ailleurs traité 267 dossiers, une hausse de 10,7% et ce, toujours avec sensiblement les mêmes ressources financières et humaines qu'en 2019...



Si on compare le profil de nos membres, on constate une hausse significative du nombre de femmes à 46,9% comparativement à 38% en 2021-22 et 53,1% d'hommes (62% en 2021-22). On remarque également une plus grande proportion de nos membres âgés de 46-65 ans à 59,4% (53% en 2021-22) et de plus de 65 ans ans à 20% (13% en 2021-22).

On peut également observer que la répartition géographique de nos membres est pratiquement identique aux années précédentes. En effet, près de 3 membres sur 5 (58% vs 60% en 2021-22) habitent la région de Sherbrooke, alors que 34% (31% en 2021-22) sont issus des autres MRC de l'Estrie et 8% (9% en 2021-22) habitent ailleurs au Québec. Ces proportions étaient respectivement de 62%, 30% et 8% en 2020-21.



Parmi nos membres, nous comptons, 34% de nouveaux venus ($\downarrow 14\%$) alors que 47% ($\uparrow 9\%$) ont renouvelé leur membership. Le nombre de « Membre à vie » est demeuré stable. Ce statut s'acquiert via une cotisation spéciale fixée par le CA et offerte au CTTAE dans le but de soutenir la réalisation de sa mission. Pour ce qui est des membres «sans cotisation», leur nombre est également demeuré stable cette année. Ces membres ont reçu nos services alors que leur situation financière, découlant de leurs démarches avec la CNESST, ne leur permettait pas de débourser la cotisation annuelle de base. Le

CTTAE se fait un devoir de soutenir l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui font appel à ses services.

Nous avons également continué d'offrir nos espaces de réunion à nos membres et partenaires tout au long de l'année.

➊ Notre 3^e bureau/mini salle a été utilisé à 12 reprises (rencontres individuelles avec avocat ou travailleur social, une demande en baisse de 54%. Cette année aucun de nos membres n'a eu recours à cet espace sur une base régulière comme ce fut le cas l'année dernière;

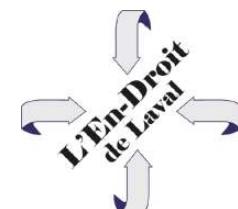
➋ Notre salle de réunion quant à elle a connu une certaine popularité considérant la facilité d'accès, la disponibilité du stationnement, etc... En plus de faciliter la tenue de nos 6 réunions de la Vigile en santé et sécurité au travail, 6 autres organismes, partenaires et associations de retraités l'ont utilisé pour tenir 19 rencontres (hausse de 108%);



➌ Nous avons aussi supervisé des tests de connexion internet pour la préparation d'audience virtuelle au Tribunal du travail;

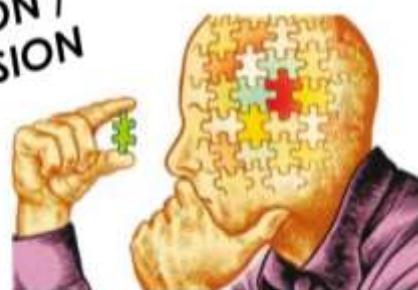
➍ Nous avons poursuivi nos interventions à domicile pour 6 membres (↑ 50%) qui ne pouvaient se déplacer faute de moyens de transport adéquats ou en raison de leur condition physique ou état de santé;

➎ Nous avons également officiellement lancé le 4 novembre 2022 notre projet-pilote en Santé mentale avec la collaboration de l'organisme En-Droit de Laval. Dans un premier temps en organisant une journée de formation/consultation à Laval qui a été suivi de quelques rencontres de suivi. Le projet-pilote se poursuivra au cours de la prochaine année avec la collaboration de l'Université du Québec à Trois-Rivières avec un projet-recherche sur le sujet et l'élaboration d'outils de formation pour nos intervenantes et l'équipe de travail de l'En-Droit.



Santé mentale et lésion professionnelle
dans nos milieux de travail en **CRISE !**

RÉFLEXION /
DISCUSSION



MOBILISER

Comme la vaste majorité des organismes communautaires et malgré la diminution des mesures sanitaires, la mobilisation des membres du CTTAE est de plus en plus difficile. Surcharge de travail, obligations familiales, inflation galopante sont autant de raison qui complique la mobilisation et limite l'implication de nos membres sans compter que plusieurs ont un état de santé précaire en raison de leur accident ou maladie professionnelle. Il en demeure pas moins que la mobilisation de nos membres et de la population demeure un incontournable pour le CTTAE; après tout, nous sommes un organisme de DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS. La mobilisation sous toutes ses formes est un outil privilégié pour arriver à mieux défendre les droits des victimes d'une lésion professionnelle et à mieux faire entendre leurs préoccupations auprès de nos instances gouvernementales. Cette année, nous avons organisé/participé à près d'une dizaine de manifestation et de campagne auxquelles plusieurs de nos membres ont participé.



La dernière en liste est la manifestation nationale DCD tenue à Québec le 22 mars 2023 à la suite du budget de la CAQ et leur refus de s'engager à maintenir et/ou rehausser l'indexation de notre subvention.



A Sherbrooke, le 23 février 2023 nous sommes descendus dans la rue dans le cadre de la Grève communautaire qui a été souligné dans toute la province pendant 1 semaine...



Le 15 février 2023 avec le CAUCUS DCD Estrie, nous avons, participé au lancement d'une campagne éclair de cartes postales pour exiger le maintien de l'indexation de nos subventions. Plus de 400 cartes ont été envoyées aux élus de la région et aux chefs des partis politiques de la province.

Le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, le CAUCUS DCD Estrie a tenu un rassemblement au Marché de la Gare de Sherbrooke afin de souligner les droits bafoués au cours des deux dernières années.





Dans les rues de Sherbrooke le 23 septembre 2022 pour une plus grande justice climatique et sociale en collaboration avec les associations étudiantes et syndicales...



Bien qu'elle soit en mode «Bilan», la campagne «Engagez-vous pour le communautaire» a tenu un grand rassemblement virtuel le 7 septembre 2022.

Sans oublier, nos 2 activités phare dont il a déjà été question dans ce rapport, à savoir la Fête internationale des travailleurs le 1^{er} mai 2022 et le Jour de Deuil du 28 avril....



REPRÉSENTER

Sur le plan des représentations politiques, nous avons pu ralentir le rythme suite aux 42 rencontres tenues l'année dernière dans le cadre des négociations entourant le Projet de loi 59 (Loi 27). Cependant, nous avons effectué plusieurs interventions afin de tenter de limiter les dommages annoncés par les nombreuses coupures prévues dans cette loi au moment des diverses étapes de mise en place.



Nous avons également été très actifs pendant la campagne électorale en rencontrant la plupart des candidats de la région, tout parti politique confondu qui ont bien voulu accepter notre invitation.



Nous avons également échangé une correspondance importante avec les 5 députés couvrant le territoire de l'Estrie (Christine Labrie-QS, CAQ : Geneviève Hébert, Gilles Bélanger, François Jacques et Samuel Poulin) et rencontré le ministre Bonnardel, responsable de la région de l'Estrie dans le cadre de nos revendications sur le maintien et le rehaussement de l'indexation de nos subvention. Nous avons aussi échangé de nombreux courriels et quelques Lettres ouvertes avec les chefs de parti (François Legault-CAQ, Marc Tanguay-Lib, Gabriel Nadeau-Dubois-QS, Paul-St-Pierre-Plamondon-PQ) et M. Éric Duhaime-PC.

Autres que les élus, le CTTAE est aussi intervenu à de nombreuses reprises auprès de la CNESST afin de débloquer certains dossiers... pertes de documents, délais hors normes, refus des agents de rendre des décisions écrites alors qu'il s'agit d'une exigence de la Loi, informations incomplètes ou carrément fausses transmises par les agents aux victimes et aux employeurs surtout en lien avec les changements applicables ou non avec la nouvelle Loi 27, etc...



Puisque que les bureaux sont et demeureront fermés de façon définitive, que les agents sont toujours en télétravail et leur organisation du travail fait souvent défaut, il est fort à parier que nous interviendrons encore à de nombreuses reprises au cours des prochaines années.

NOTRE FINANCEMENT

La majeure partie du budget annuel du CTTAE provient du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS). Au cours de la dernière année, notre entente de financement a pris fin et une nouvelle entente pluriannuelle entrera en vigueur au 1^{er} avril 2023. En 2019, nous avions obtenu l'engagement du gouvernement à indexer annuellement notre subvention, une première en plus de 20 ans de financement. Et encore, faut-il préciser que cette indexation était fixée à 1% donc en-deçà de l'augmentation réelle du coût de la vie chaque année. Malgré toutes nos représentations auprès du SACAIS mais surtout de la nouvelle ministre à l'Action communautaire, Mme Chantal Rouleau, il a été impossible de conserver cette indexation malgré un taux d'inflation moyen de 6.5%. Il nous faudra donc travailler de concert avec nos partenaires pour remédier à cette situation et éviter que le CTTAE ne s'appauvrisse faute de voir ses revenus augmenter au même rythme que l'inflation générale. Bonne nouvelle toutefois, le gouvernement a renouvelé le Plan d'action gouvernemental pour l'Action communautaire (PAGAC) en mai 2022. Ce plan, que l'on attendait depuis quelques années, a permis d'obtenir 14 848\$ de plus pour notre financement de base.



Les cotisations et les dons de nos membres se chiffrent cette année à un peu plus de 10 000\$, une hausse de 25% auquel on ajoute des revenus supplémentaires de 1 425\$, pour nos formations et services rendus. Tous les détails de nos finances peuvent être consultés dans nos États financiers vérifiés.

NOS REGROUPEMENTS ET PARTENAIRES

Nous avons donc été en mesure de reprendre nos activités publiques et de représentation habituelles au cours de l'année avec l'ajout de nos Café-rencontres. Une partie de ces activités a été rendu possible grâce à la collaboration et le soutien de nos partenaires et des regroupements dont nous sommes membres.

Le CTTAE a repris son implication au sein :

- du **CAUCUS** des organismes de défense collective des droits de l'Estrie qui regroupe une dizaine d'organismes DCD de la région et qui organise différentes activités de revendication;
- de la Table ronde des organismes voués à l'éducation populaire de l'Estrie (**TROVEPE**) qui compte 17 organismes membres;
- de Solidarité populaire Estrie (**SPE**), une coalition d'organisations syndicales, d'organismes communautaires et d'associations étudiantes (38 organismes-membres) qui visent à établir une plus grande justice sociale.



Le CTTAE a renouvelé son mandat de représentation de l'Estrie et des organismes de base au sein du nouveau du Comité de coordination (Co.co.) du RODCD. Notre coordonnateur a été nommé secrétaire du Co.co et a siégé aux comités Vie associative et Ressources humaines. Outre la campagne de revendication de l'indexation, le RODCD a débuté l'organisation d'un congrès national qui se tiendra plus tard en octobre 2023.

Encore cette année nous avons pu compter sur la précieuse collaboration de :

	L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux
	La Centrale des syndicats démocratiques
	Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie
	La Centrale des syndicats du Québec
	La Coopérative funéraire de l'Estrie
	La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec - Conseil régional Estrie
	Le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec

Grâce à eux et nos efforts, il nous a été possible d'organiser notre second Cortège funèbre avec plus de 110 voitures (180 participants) afin de rendre hommage aux travailleuses et travailleurs décédé des suites d'un accident ou d'une maladie professionnelle le 28 avril 2022. Nous avons également profité de cette journée internationale pour inaugurer le Monument 28 avril pour commémorer nos disparus. Nous sommes particulièrement fiers de cette accomplissement qui a nécessité un investissement d'un peu plus de 12 000\$ et représente une Première au Québec.



Nos sincères remerciements à tous nos partenaires, votre soutien est apprécié et indispensable à la réalisation de notre mission et de nos services auprès de la population estrienne et des victimes de lésions professionnelles.



NOTRE PLAN D'ACTION 2023-2024

Le Conseil d'administration et l'équipe de travail propose pour adoption lors de l'Assemblée générale ce Plan d'action pour 2023-24 :

1) VOLET - **GESTION ET VIE ASSOCIATIVE**:

- a. Maintenir et assurer la saine gestion et le bon fonctionnement du CTTAE ;
- b. Améliorer l'accueil au bureau en recherchant le financement nécessaire pour bonifier les postes de travail présentement à temps partiel ;
- c. Maintenir les démarches pour le rehaussement du financement;
- d. Hausser et diversifier le financement du milieu et autres programmes et subventions.

2) VOLET – **INFORMER & ÉDUQUER**:

- a. Améliorer la diffusion d'information via les médias ;
- b. Maintenir la rédaction des documents d'information préparés par le CTTAE dans un langage simple et facile à comprendre ;
- c. Bonifier l'offre de formations/ateliers pouvant être offerte à l'externe (autres organismes, institutions, etc) ;
- d. Maintenir les activités publiques d'information en introduisant de nouvelles activités,

3) VOLET - **ACCOMPAGNER** :

- a. Améliorer les services d'accompagnement direct auprès des membres;
- b. Encourager les victimes dans leurs démarches et offrir plus de soutien moral ;
- c. Bonifier l'offre de CAFÉ-Rencontres.

4) VOLET - **MOBILISATION** :

- a. Améliorer et diversifier les activités sociales pour les membres (café, 5 à 7,...) afin de créer un plus grand sentiment d'appartenance;
- b. Améliorer la publicité pour les services et activités du CTTAE ;
- c. Former des comités de travail pour aider à l'organisation des activités et impliquer les membres.

5) VOLET - **REPRÉSENTATION** :

- a. Continuer les interventions auprès des élus;
- b. Améliorer la visibilité du CTTAE dans les médias, auprès des médecins et autres professionnels pour mieux faire connaître nos services;
- c. Poursuivre le suivi de la mise en place de la loi 27 (modernisation de la LATMP) ;
- d. Poursuivre notre engagement auprès du RODCD.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Encore cette année, l'équipe du CTTAE a eu à relever de nombreux défis et malgré toutes les contraintes auxquelles nous avons dû faire face, nous avons réussi à offrir des services de qualité et le meilleur de nous-même afin de soutenir les travailleuses et travailleurs accidentés. Merci à tous ceux et celles qui de près ou de loin nous ont permis de réaliser notre mission !



ANNEXE 1
SUJETS DES CAPSULES FACEBOOK

<i>Notre page Facebook.com/CTTAE2015</i>			
Date	Sujets	Portée	Catégorie
13 avril 2022	Invitation pour 28 avril 2022 Jour de Deuil	4298	Invitation
21 avril 2022	Invitation 1er mai Fête des travailleurs	63	Invitation
28 avril 2022	Merci et dévoilement du Monument 28 avril	249	Savoir
14 mai 2022	Annonce de Jean Boulet - PAGAC	52	Savoir
24 mai 2022	Réaction du CAUCUS DCD Estrie au PAGAC	55	Pensez-y
24 mai 2022	Invitation AGA du CTTAE	105	Invitation
30 juin 2022	Exonération primes d'assurances collectives	83	Savoir
5 juillet 2022	Plan d'évaluation risques/ prévention des accidents	109	Savoir
6 juillet 2022	Faire mouvement «40 ans du MEPAQ»	59	Pensez-y
12 juillet 2022	Obligation CNESST 2 soumissions	425	Savoir
20 juillet 2022	Appareil auditif	54	Savoir
26 juillet 2022	Remise d'audience	74	Savoir
29 juillet 2022	Dossier CNESST vs. Dossier TAT	676	Savoir
2 août 2022	Lésion professionnelle /Maladie professionnelle	167	Savoir
3 août 2022	Décision du tribunal (Finale et sans appel)	45	Savoir
9 août 2022	Mouvement de grève communautaire	29	Invitation
10 août 2022	Droit de succession	45	Savoir
12 août 2022	Nouveau formulaire Assignation temporaire	31	Savoir
16 août 2022	Maladie pulmonaire professionnelle	46	Savoir
23 août 2022	Accès a votre dossier médical	106	Savoir
30 août 2022	Journées fériées	59	Savoir
30 août 2022	Élection Québec - rencontres des candidats	131	Savoir
30 août 2022	Défense des droits	31	Pensez-y
31 août 2022	Les indemnités CNESST	65	Savoir
7 septembre 2022	Abs du travail / Obligations parentales/proche aidant	66	Savoir
8 septembre 2022	Revendications des organismes de l'Estrie	22	Savoir
9 septembre 2022	Manifestation 23 septembre 2022	18	Invitation
13 septembre 2022	Mon dossier CNESST sur internet...	72	Savoir
20 sept. 2022	Suspension des indemnités	104	Savoir
21 sept. 2022	Êtes-vous couverts par la CNESST?	119	Savoir
23 sept. 2022	Nouveau Café rencontre	53	Invitation
27 sept. 2022	Délais de traitement des dossiers	157	Savoir



Date	Sujets	Portée	Catégorie
29 sept. 2022	Des engagements concrets	54	Savoir
30 sept. 2022	Vidéo Meilleur financement pour le filet social	43	Savoir
4 octobre 2022	Télétravail et accidents-conférence	41	Savoir
4 octobre 2022	Nouvelle horaire des Rencontres du Mardi	47	Invitation
5 octobre 2022	Assignation temporaire	49	Savoir
11 octobre 2022	Préparer votre retraite	36	Invitation
12 octobre 2022	Accident et télétravail	88	Savoir
26 octobre 2022	Athlète et CNESST	88	Savoir
1 nov. 2022	CNESST et proche aidant	60	Savoir
15 nov. 2022	Services pour vos proches-conférence	62	Pensez-y
18 nov. 2022	Rencontre S.O.S. professionnels	40	Invitation
21 nov. 2022	Organisation mondiale du travail	71	Savoir
22 nov. 2022	Souper de Noël - invitation	53	Invitation
23 nov. 2022	Journée internationale des droits humains	43	Savoir
24 nov. 2022	Sans les organismes communautaires nous sommes cuits	49	Savoir
25 nov. 2022	MD de famille croulent sous la paperasse	61	Savoir
8 déc. 2022	Financement adéquat des organismes	187	Savoir
9 déc. 2022	Nouveaux critères d'accès au retrait préventif	632	Savoir
13 déc. 2022	Délais à respecter à la CNESST	242	Savoir
20 déc. 2022	Lettre ouverte au Conseil du Trésor	56	Savoir
21 déc. 2022	Manifestation pour l'indexation	50	Invitation
21 déc. 2022	Congé des fêtes	58	Savoir
10 janvier 2023	Campagne Indexation pour les organismes DCD-vig1	162	Savoir
12 janvier 2023	Produits dangereux	40	Savoir
13 janvier 2023	Campagne Indexation pour les organismes DCD-vig2	60	Savoir
19 janvier 2023	CNESST ferme la majorité de leurs bureaux	79	Savoir
3 février 2023	Mise à jour de notre site web	46	Savoir
3 février 2023	Attention aux effets du froid extrême	38	Savoir
7 février 2023	Campagne Indexation pour les organismes DCD-vig.3	352	Savoir
14 février 2023	Est-ce que je vis du harcèlement?-conférence	32	Invitation
15 février 2023	Campagne Indexation - cartes postales	37	Savoir
28 février 2023	Vidéo: fermeture des bureaux CNESST en région	52	Savoir
14 mars 2023	Les régimes de retraite-conférence	42	Invitation
7 mars 2023	Frais d'entretien courant - taux 2023 -	176	Savoir
14 mars 2023	Manifestation nationale INDEXATION	102	Invitation
15 mars 2023	Droit au médecin de son choix	66	Savoir
23 mars 2023	Photos Manifestation nationale du 22 mars	152	Pensez-y
24 mars 2023	Nouvelles mesures de prévention	617	Savoir
	70 capsules d'information - Portée totale :	11 831	



ANNEXE 2

LISTE DES SUJETS DE NOS « RENCONTRES DU MARDIS »

<i>Date</i>	<i>Sujets</i>
19 avril 2022	Les Plaintes CNESST
10 mai 2022	Projet de loi 22, SAAQ et RRQ
11 octobre 2022	Télétravail et accidents...suis-je protégé?
8 novembre 2022	APPUI-Estrie-Services aux proches-aidants
10 janvier 2023	Télétravail et pandémie – Résultats projet recherche
14 février 2023	Est-ce que je vis du harcèlement ?
14 mars 2023	Les régimes de retraites

NOS PREMIERS « CAFÉ-RNCONTRES »

<i>Date</i>	<i>Objectif</i>
27 septembre 2022	
15 novembre 2022	Rencontres entre accidentés pour discuter, échanger, se vider le coeur et faire le point sur notre situation.
17 janvier 2023	Soutien, encouragements, trucs et conseils pour s'en sortir avec la CNESST.
21 mars 2023	



ANNEXE 3

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACA	Action communautaire autonome
AGA / AGE	Assemblée générale annuelle / extraordinaire
CA	Conseil d'administration
CE	Comité exécutif
CDC	Corporation de développement communautaire
CTTAE	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
DCD	Défense collective des droits
FAACA	Fond d'aide pour l'action communautaire autonome (<i>fond d'où vient l'argent de notre subvention</i>)
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
LSST	Loi sur la santé et la sécurité au travail
MEPAQ	Mouvement éducation populaire autonome du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisme à but non lucratif
ODJ	Ordre du jour
PV	Procès-verbal
ROC	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RODCD	Regroupement des organismes en défense collective des droits
RQ-ACA	Regroupement québécois de l'action communautaire autonome
SACAIIS	Secrétariat à l'action communautaire et aux initiatives sociales
SPE	Solidarité populaire Estrie
TACAE	Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie
TROVEPE	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie
VSST	Vigile en santé et sécurité au travail de l'Estrie

